

# HEBERGEMENT-RESTAURATION HOTEL DU DESERT

BP : 142 ; Tel : 21921199 ; Fax : 21922433

E-mail :hoteldudesert@hotmail.com

RC agrément N°E07-036/ET/CADSPC-GU ; NIF N°061000627V

---

République du Mali  
Un peuple –Un but –Une foi

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE CHAMBRES

L'hôtel du désert définit ses conditions générales de vente(CGV) en fonction des spécificités de ses produits. Toute location de chambre implique l'acceptation de ces conditions.

### **1-Réservation et paiement :**

#### **1-1-Réservation :**

Vous pouvez passer vos demandes de réservations par téléphone, par fax ou par E-mail. Pour être considérée comme définitive, sous réserve de la confirmation par l'hôtel du désert compte tenu du taux relativement élevé de l'indice de fréquentation ; toute réservation doit être écrite (contrat d'hébergement)

#### **1-2-Paiement :**

Tout paiement au titre de votre réservation, peut se faire par virement bancaire sur le compte de l'hôtel, par chèque certifié, ou en espèce, une facture vous est délivrée au même moment portant « mention payée », le solde est réglé à l'entrée ou à la sortie de l'hôtel à la caisse. L'hôtel du désert décline toute responsabilité en cas de non paiement d'un acompte pour une forte demande de réservation, et cela dans les 30 jours avant la date d'arrivée des clients. Tout retard dans le paiement d'un acompte pourra être considéré comme une annulation pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation prévus dans nos conditions générales de vente.

#### **2-Modifications demandées par un client :**

Toute demande de modification formulée par le client après une réservation ferme et définitive sera facturée, dans la mesure de

satisfaire cette demande si elle est formulée à plus de 10 jours de la date d'arrivée.

### **3-Conditions et frais d'annulation :**

**3-1-**Si vous vous trouvez dans l'obligation d'annuler votre réservation, vous devez en informer dès que possible l'hôtel du désert par écrit : c'est la date de réception de la lettre qui sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation énumérés ci-dessous.

### **3-2-Barème des frais d'annulation :**

#### **3-2-1-Frais d'annulation pour toute réservation faite à l'hôtel du désert :**

- ❖ Plus de 30 jours avant la date d'arrivée : **15%** du montant total de chambres réservées.
- ❖ De 30 à 21 jours avant la date d'arrivée : **25%** du montant total de chambres réservées.
- ❖ De 20 à 15 jours avant la date d'arrivée : **50%** du montant total de chambres réservées.
- ❖ De 14 à 8 jours avant la date d'arrivée : **75%** du montant total de chambres réservées.
- ❖ De 7 à 3 jours avant la date d'arrivée : **90%** du montant total de chambres réservées.
- ❖ Moins de 3 jours avant la date d'arrivée : **100%** du prix total de chambres réservées.

### **4-Responsabilité :**

Conformément à l'article **211-17** du code du tourisme et d'hôtellerie, l'hôtel du désert ne pourra être tenu pour responsable des conséquences des événements extérieurs à lui, notamment :

- Perte ou vol d'objets de valeur (bijoux, objets d'art etc..), ou de somme importante d'argent non déclarés à la réception.
- Problème de santé provoqué par la consommation d'aliments ou de boissons non préparés par/ou à l'hôtel.
- Une coupure ou panne générale d'électricité ou d'eau.
- Une ou des réservations sans garantie (versement d'acompte).

### **5-Réclamations :**

Sauf cas de force majeure et sans préjuger d'une éventuelle action judiciaire, toute réclamation devra être adressée au directeur de l'hôtel par écrit et dans les meilleurs délais suivant la date du retour, accompagnée de pièces justificatives.

**Fait à Tombouctou, le 01/01/2009**

**La Direction**